

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 décembre 2025**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°30**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : M. Jérémie NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

**Etaient absents** : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Attribution de l'allocation secours aux sapeurs - pompiers en retraite au titre de l'année 2026**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du 24 septembre 1993 portant extension de l'attribution de l'allocation dite « secours » allouée aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite et à leurs veuves et revalorisant son montant trimestriel à 350 francs,
- Vu ses délibérations successives décidant, suite à la départementalisation du centre de secours, de proroger au titre de ces années le versement de cette allocation aux intéressés,
- Considérant qu'il convient de proroger le versement de cette allocation au titre de l'année 2026,
- Considérant que la collectivité attribue cette allocation à tous les sapeurs-pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le centre de secours était sous compétence communale,
- Vu la liste des bénéficiaires de cette allocation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Décide**, au titre de l'année 2026, le versement de l'allocation dite « secours » moyennant un montant trimestriel de 60 euros aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite ou à leurs veuves conformément à la liste ci-annexée.

**2 - La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 04 DEC. 2025  
Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

D30 - 02122025

- Monsieur Michel ACOSTA
- Madame Catherine THOMAS veuve ACOSTA
- Monsieur Claude BARRY
- Monsieur Guy BARRY
- Monsieur Daniel BARRY
- Madame Jean COURTEIX
- Monsieur Pierre CUEILLE
- Marie Louise COUDERT veuve COURTET
- Madame Gisèle Marie José ACOSTA veuve DANOVARO
- Madame Ginette MAUGENS veuve FAUCHER
- Madame Candide RAMOS veuve MONS
- Madame Claudette PERION veuve GUIGNARD
- Monsieur Bernard REGNER
- Madame Gisèle CAUDY veuve ROUX
- Monsieur Claude SOULARUE
- Madame Marinette Jeanne THIEYRE veuve CAILLARD
- Monsieur Patrick VALETAS
- Monsieur Albin VINCENT

